

Un accord régional pour la prévention de désastres entre en vigueur dans les Caraïbe



Mexico, 21 avril (RHC-NTX)- L'Accord de Coopération Régionale en matière de Désastres Naturels dans la zone de la Caraïbe est entré en vigueur après avoir été ratifié par la Grenade.

Les experts ont expliqué que bien que le document ait été signé par 25 pays de l'Association des États de la Caraïbe, l'AEC, en 1999, ce n'est que maintenant que le minimum de conditions sont réunies pour son entrée en vigueur.

Le Mexique s'était fixé pour but durant sa présidence pro tempore de l'AEC, de décréter l'entrée en vigueur d'instruments qui règlent le tourisme durable et la prévention des désastres naturels et les actions pour y faire face.

L'instrument reconnaît la vulnérabilité des États de la Grande Caraïbe face aux désastres naturels et les conséquences pour la santé et le bien être de la population , pour la diversité biologique, les économies et l'infrastructure.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/internacionales/21054-un-accord-regional-pour-la-prevention-de-desastres-entre-en-vigueur-dans-les-caraibe>



Radio Habana Cuba